

Délibération n°2022-02-08**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026

Corrèze Habitat

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le Président rappelle que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) apporte certaines évolutions concernant la CUS, par rapport à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, mais ne modifie pas son squelette :

- Les CUS 2021-2026 doivent être déposées avant le 1^{er} juillet 2021, pour une signature avant le 31 décembre 2021 à défaut d'octroi d'un report par le Préfet ;
- L'introduction d'un plan de mise en vente qui vaut autorisation de vente pour les logements mentionnés dans ce plan ;
- Sont ajoutés des engagements sur les partenariats pris avec des associations pour le logement des personnes prioritaires ;
- La dénomination « cahier des charges de gestion sociale » est modifiée par « les engagements pris par l'organisation en matière de gestion sociales » ;
- Les communes compétentes pour l'élaboration du programme local de l'habitat sont ajoutées à la liste des personnes publiques associées ;
- Pour les groupes, en sus du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP), la CUS est conclue sur la base du Cadre Stratégique Patrimonial (CSP) et du Cadre Stratégique d'Utilité Sociale (CSUS).

Conformément à la loi ELAN, Haute-Corrèze Communauté, doté d'un Plan Local de l'Habitat, peut s'engager par délibération dans la procédure d'élaboration de la convention d'Utilité Sociale 2021-2026 de Corrèze Habitat concernant le patrimoine de ce bailleur social présent sur son territoire. Haute-Corrèze Communauté peut en effet être signataire, des CUS des organismes disposant d'un patrimoine sur son territoire.

Le projet de convention est élaboré sur la base du PSP en cours et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat et les actions stratégiques d'accompagnement d'amélioration de l'habitat (OPAH-RR et OPAH-RU notamment) de Haute-Corrèze Communauté.

Le projet de conventionnement CUS, annexé à la présente, établit les engagements, pour une durée de 6 ans, de Corrèze Habitat.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation à la démarche de conventionnement CUS de Corrèze Habitat ;
- **APPROUVE** le projet de convention CUS ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

